



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858

# 45ème CONILL TROPHY PARIS

Vendredi 31 Octobre - Dimanche 2 Novembre 2025

## AVENANT N°1 A L'AVIS DE COURSE

### 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

~~La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.~~

Est remplacé par :

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2 un arbitrage semi-direct sur l'eau pourra être mis en place.

### 14 CLASSEMENT

~~14.3 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score :~~

- ~~a) Quand **moins de 4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.~~
- ~~b) Quand **4 à 7** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.~~
- ~~c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.~~

Est remplacé par :

- 14.3 Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses plus mauvais scores :
  - a) Quand **moins de 4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.
  - b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.